

DOSSIER SPECIAL



LE PROBLEME DES CHATS ERRANTS : DES SOLUTIONS A METTRE EN PLACE AVEC VOUS !



St Bauzille infos

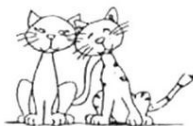
Plusieurs habitants du village se plaignent de nuisances causées par la prolifération de chats errants dans certains quartiers. La commune s'est donc informé sur les moyens de résoudre ce problème. Il s'agit de mettre en place un dispositif destiné à contrôler de manière durable les populations de chats sauvages. Les communes ayant réussi à gérer de manière satisfaisante la prolifération de chats ont engagé un certain budget annuel. Cet effort financier s'élèverait à environ 1500 euros par an pour notre commune et correspond à la stérilisation d'environ 15 chats sauvages par an. Nous pouvons décider de le faire. **Mais cette action ne sera pas envisageable, si nous ne pouvons pas nous appuyer sur une participation responsable de tous les propriétaires de chat(s) de la commune et de quelques bénévoles qui voudraient bien s'impliquer dans le dispositif qu'il conviendrait de mettre en place.**

Ce document vous apporte des informations (Source : <http://www.solana-asso.com>) destinées à vous présenter la méthode considérée actuellement comme efficace, durable et respectueuse des animaux pour gérer la population des chats sauvages dans les agglomérations. Cette méthode sera d'autant plus efficace que si **chaque propriétaire de chat (mâle ou femelle) consent à faire l'effort de stériliser son animal**. En effet, les chats qui déambulent dans nos rues ne sont pas tous des chats sauvages, et si la commune peut envisager de stériliser ces derniers, **elle ne peut financer la stérilisation de tous les chats du village**. Adopter un animal c'est accepter d'en être responsable. **Stériliser son chat** c'est contribuer à lutter contre la surpopulation animale et la propagation des maladies. L'identifier par un tatouage c'est être en conformité avec la loi promulguée en 2012. **Pensez -y !**

Stériliser, c'est protéger: Les propriétaires d'animaux doivent prendre conscience que la vie sexuelle du chat n'est pas compatible avec la vie urbaine. Si nous sommes assez inconscients et laxistes pour laisser nos chats sortir non stérilisés et tolérer que « la nature suive son cours », nous provoquons chaque année et imposons à nos voisins, plusieurs portées de chatons dont les quelques survivants deviendront sauvages et grossiront le contingent des chats errants...

La prolifération du chat

Gestation :
52-56 jours



1^{ère} année 3 PORTÉES => 12 chatons



2^{ème} année POSSIBILITÉS, 144 chats



3^{ème} année POSSIBILITÉS, 1 728 chats



4^{ème} année POSSIBILITÉS, 20 736 chats

Stérilisation = Solution

Si nous sommes assez inconscients et laxistes pour laisser nos chats sortir non stérilisés et tolérer que « la nature suive son cours », nous provoquons chaque année et imposons à nos voisins, plusieurs portées de chatons dont les quelques survivants deviendront sauvages et grossiront le contingent des chats errants...

Un couple de chats peut donner théoriquement en 5 ans, plus de 20 000 descendants.

Le maire a la responsabilité de tenir informés les habitants de la commune de la nécessité de faire stériliser leur animaux de compagnie et de l'obligation qu'impose la loi du 6 janvier 99 en ce qui concerne l'identification obligatoire des animaux âgés de plus de 4 mois.

Ce document participe à cette obligation d'information.

DU CHAT ERRANT AU CHAT LIBRE, GESTION D'UNE POPULATION

Des inconvénients d'une population de chats errants ...

De nombreuses communes sont confrontées comme la nôtre au problème de chats errants de façon permanente, et provoquant des **nuisances diverses essentiellement pendant les périodes de rut** :

- **MARQUAGES** : le chat délimite son territoire par des jets d'urine malodorante et par des griffades.
- **BAGARRE** : les mâles, lors des périodes de rut, se bagarrent même avec des chats déjà castrés, ce qui occasionne de graves blessures.
- **MIAULEMENTS** : extrêmement bruyants, ces cris vous feront passer des nuits blanches.
- **EXCREMENTS** : les chats errants font leurs excréments dans certaines rues, jardins privés, embrasures de portes...

Ces chats constituent des populations autonomes, ils ne font l'objet d'aucune identification, vaccination, ni d'aucun suivi vétérinaire et présentent donc un risque sanitaire pour les autres animaux domestiques.

De plus, ce type de population tend à s'agrandir de manière exponentielle puisque leur reproduction ne fait l'objet d'aucun contrôle, **il est impératif de limiter leur prolifération.**

... aux avantages d'une population de chats libres

Les chats des rues font partie de notre environnement à part entière, **maillon d'une chaîne écologique** dans laquelle ils remplissent une fonction sanitaire en chassant et contenant les populations de rats, souris, oiseaux...

Les chats stérilisés ne se bagarrent plus et ne délimitent plus leur territoire par des urines malodorantes, **plus de miaulements** en pleine nuit pour appeler la femelle et surtout, **moins de contamination des maladies infectieuses** comme le FIV, transmis par rapport sexuel et bagarres....

Les Chats Libres permettent de stabiliser la population féline d'un quartier car même stérilisés, ils continuent à protéger leur territoire en empêchant d'autres arrivants de s'installer. Par ailleurs, c'est un animal qui est généralement bien toléré par la population, car le chat est un animal craintif qui fuit devant le bruit et devant un inconnu, il n'agresse jamais l'homme sauf quand celui-ci veut le saisir brutalement, et aucune des maladies propres au chat (FIV, leucose, coryza, typhus...) n'est transmissible à l'homme, sauf la rage mais celle-ci a été éradiquée en France depuis 1995. Le chat est l'un des rares animaux à enterrer ses déjections, sauf le mâle en rut.

POURQUOI METTRE EN PLACE LE PROGRAMME

CAPTURE-STERILISATION-RELACHAGE A SAINT BAUZILLE ?

Parce que ce programme lorsqu'il est correctement mis en place est la seule méthode connue qui permet de contrôler les populations de chats sauvages de manière durable . Cette méthode est respectueuse de la vie animale , elle est la seule qui soit légale et peut être soutenue par des associations de protection des animaux . Elle donne un statut aux chats sauvages qui deviennent des chats libres.

Article L. 211-27 du code rural : « Le maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, **faire procéder à la capture de chats non identifiés**, sans propriétaire ou sans gardien, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, **afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification** conformément à l'article L. 214-5, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux. Cette identification doit être réalisée au nom de la commune ou de ladite association.

Cette intervention fait l'objet d'un arrêté municipal .



CAPTURER-STÉRILISER-RELACHER : La seule méthode efficace sur du moyen et long terme

Cette procédure est la **seule méthode efficace pour contrôler la croissance des populations de chats sauvages**. Le programme stabilise immédiatement la taille d'une colonie si on stérilise au moins **70% des adultes fertiles**. Une stérilisation proche de 100% entraîne une diminution progressive de la population dans le temps. A chaque fois que cela est possible, les **chatons assez jeunes** pour être facilement socialisés sont **retirés et placés pour adoption**.

Ce programme permet de mobiliser des bénévoles parce qu'il privilégie la vie. Capturer le plus grand nombre de chats sauvages dans le village nécessite de s'appuyer sur des bénévoles, qui ne risquent pas de se mobiliser si l'unique devenir des félins est l'euthanasie.

LES ETAPES D'UNE OPERATION CAPTURE-STÉRILISATION-RELACHAGE :

1. Le repérage des lieux: Lorsqu'un signalement arrivera en mairie, les bénévoles et/ou les élus chargés de ce dossier sont avertis et se rendent sur place pour connaître quantitativement et qualitativement (nombre de femelles, mâles, jeunes, sociabilité des chats) la colonie de chats. Ils discutent avec la population riveraine pour savoir quelles sont les habitudes de la colonie (heure de présence, endroits préférés, points de nourrissage...).

2. Le trappage : Des trappes sont posées à l'endroit où sont nourris les chats et où ceux-ci sont le plus souvent présents et l'attente commence. Lorsqu'un chat se fait prendre, la trappe est couverte pour qu'il se sente en sécurité. L'opération est renouvelée autant de fois qu'il y a de chats.

3. La stérilisation: Les chats sont ensuite amenés chez le vétérinaire pour être stérilisés et identifiés soit par tatouage (identification officielle enregistrée à la centrale féline) soit par une croix ou tatouage local signalant qu'ils ont été stérilisés. Ils sont également vermifugés et un bilan de santé rapide est effectué. Les chats sont gardés quelques jours (2 pour les mâles, 4 pour les femelles ou plus selon leur état) dans des cages de convalescence où sont disposés litière, gamelles et couchage.

4. Le relâchage : Lorsqu'ils sont remis de l'opération, les chats sont libérés sur leur milieu. Ils sont observés par ceux qui ont l'habitude de les nourrir ou qui les côtoient. Ces derniers peuvent ainsi nous contacter lors de l'arrivée d'un nouveau chat. Celui-ci est alors trappé et stérilisé. L'on peut aussi nous signaler un état sanitaire qui se dégrade chez un chat libre, pour éviter la propagation de maladies;

CAPTURER ET TUER : UNE METHODE CRUELLE ET ILLEGALE QUI NE RESOUT RIEN !

L'approche traditionnelle consistait à « capturer et tuer ». Le nombre de chats sauvages actuels est une preuve suffisante de l'échec de cette méthode. Les raisons de cet échec sur le long terme sont claires. Premièrement il est difficile de capturer tous les chats d'une colonie. Cela peut prendre plusieurs jours et demander de la persévérance. Les communes ont rarement les ressources pour maintenir ce genre d'effort. **Les agents des fourrières posent quelques pièges, capturent quelques chats et réduisent temporairement le nombre de chats.**

Les colonies abritent autant de chats que les sources de nourriture peuvent alimenter. Une fois que la colonie est réduite, **les chats restants se reproduisent jusqu'à atteindre le plafond imposé par les sources de nourriture**, la diminution temporaire de la population est vite oubliée.

Même si tous les chats d'une colonie sont attrapés et retirés, la population ne sera pas diminuée sur le long terme. C'est « l'effet de vide ». **Une colonie de chats sauvages est entourée par d'autres groupes de chats** présents sur les territoires voisins. Si une colonie est éradiquée mais que ses sources de nourriture sont toujours présentes, **les chats des territoires voisins vont se déplacer et se reproduire**. Normalement, la plupart de ces chats restent en dehors du territoire si celui-ci est occupé par une colonie suffisamment grande.



Vous souhaitez vous impliquer dans ce type de programme sur la commune, vous voulez signaler une colonie de chats sauvages et ses nuisances, vous êtes sensible à la cause animale, ...etc .

Venez participer à la nouvelle commission extramunicipale « Mon village , mon cadre de vie » dont le premier thème de travail sera celui des chats libres . Cette commission abordera au cours du mandat d'autres thèmes liés à notre cadre de vie , la composition des membres de cette commission pourra donc varier selon les problématiques travaillées.

Date de la réunion : mercredi 19 novembre 19h30 à la mairie .

